

MAIRIE de LA CHAVANNE

306 Route de la Combe de Savoie
73800 LA CHAVANNE

lachavanne.mairie@wanadoo.fr
Tel 04 79 84 09 03 - Fax 04 79 84 09 50



<http://lachavanne.fr>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – COMMUNE de LA CHAVANNE

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 21 février 2019 à 18h30mn

Présents : M. DESCHAMPS-BERGER Richard, M. RENARD Jean-Pierre, Mme BENOIT Véronique (a reçu procuration de Mme DOUCHEMENT Clotilde), Mme DURET Mandy, M. PETIT Gilles, M. MILESI Alain, Mme BAECILE Stéphanie, M. BERTHET Jean-Philippe, M. VALLET Philippe, M. MICHEL Jean-Pierre.

Absents excusés : Mme DOUCHEMENT Clotilde (a donné procuration à Mme BENOIT Véronique), M. MAZZINI Jean-Charles.

M. le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 03 décembre 2018

- Ne soulevant aucune observation, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents.
-

Présentation par jeunes du CMJ (Conseil Municipal Jeunes) de leurs projets 2019

Après avoir remercié les 6 jeunes (Justin BENOIT, Arthur COVAS, Luc LAPERRIERE, Axel MOUCHOT, Jade MOUCHOT, Gabin MUSSIO) du CMJ pour leur présence et excusé les jeunes absents, M. le Maire leur donne la parole pour la présentation de leurs projets 2019.

2 projets sont à mettre en place avec l'accompagnement des élus du Conseil Municipal :

- ❖ Luc LAPERRIERE expose le projet de la « bibliothèque libre » dans la commune qui consiste à déposer et prendre des livres gratuitement pour les lire et les remettre en place. Un lieu a été choisi : la Place de l'Eglise.
- ❖ Arthur COVAS et Jade MOUCHOT propose une matinée « citoyenne » pour faire du nettoyage dans la commune et des chantiers divers, comme refaire les 2 murets de la Fontaine Saint-Méen qui s'écroulent.

M. le Maire remercie vivement les jeunes CMJ pour leur participation et leur implication lors des diverses manifestations qui ont eu lieu dans la commune ainsi que les élus qui les accompagnent depuis le début.

Mme Véronique BENOIT rappelle que lors de la cérémonie des vœux, les jeunes avaient pris la parole pour exposer leurs actions. Des gendarmes de la Brigade de Montmélian étaient présents et leur avaient demandé s'ils seraient intéressés pour échanger avec eux. Cette rencontre a lieu vendredi 22 février 2019 en mairie.

1. Travaux, investissements

○ **Acquisition d'une parcelle dans la zone humide du Marais**

Une réunion entre les propriétaires qui sont vendeurs, M. DESCHAMPS-BERGER Richard, Maire, M. RENARD Jean-Pierre, 1^{er} Adjoint, M. VALLET Philippe et M. PETIT Gilles, Conseillers Municipaux a eu lieu en mairie.

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de valider une proposition de prix à 0,40 €/m².

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal (vote : pour = 10, abstention = 0, contre = 0) :

- valide la proposition de prix à 0,40 €/m² avec une marge de négociation possible
- autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires afférentes à ce dossier

Arrivée de Mme Mandy DURET

○ **Devis divers (Clôture parcelle de La Peysse, Contrôle des poteaux incendie)**

M. le Maire présente différents devis concernant diverses prestations à faire : clôture de la parcelle de La Peysse, contrôle des poteaux incendie, réparation des freins de la voiture de la commune

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal (vote : pour = 11, abstention = 0, contre = 0) :

- demande à M. le Maire de négocier le devis de CHARPIN pour la clôture de la parcelle de La Peysse et l'autorise à signer le devis après négociation ;
- choisit le devis du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de CHAMOIX-SUR-GELON pour le contrôle des poteaux incendie et autorise M. le Maire à signer le devis ;
- autorise M. le Maire à signer le devis de DINELLI Frères pour la réparation des freins de la voiture de la commune NISSAN Kubistar.

2. Affaires financières

○ **Année 2018 – Budget Principal**

- **Approbation du Compte de Gestion du Receveur**
- **Vote du Compte Administratif**
- **Affectation des résultats**

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion établi par Mme le Receveur Municipal puis vote le Compte Administratif (vote : pour = 10, abstention = 0, contre = 0) sous la présidence du doyen de l'assemblée :

- Le Compte Administratif 2018 – Budget Principal de la Commune – dégage en clôture un excédent de fonctionnement de 13 150,21 € et un déficit d'investissement de 113 725,99 €. Après reprise des résultats antérieurs, l'excédent de clôture s'élève à 879 105,71 €.

Le détail des comptes pourra être consulté à la Mairie aux jours et heures d'ouverture, à partir du 15 avril 2019.

○ **Taux des taxes – Vote du Budget Primitif Principal – Année 2019**

Le Conseil Municipal (vote : pour = 11, abstention = 0, contre = 0) décide à l'unanimité de maintenir les taux communaux actuels :

Taxe d'Habitation : 6,89 % ; Foncier bâti : 12,06 % ; Foncier non bâti : 63,87 %.

Concernant les budgets, le Maire présente les propositions suivantes :

- Le Budget Primitif – Principal Commune – s'équilibre à 1 290 998 € en fonctionnement et à 1 162 800 € en investissement.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité ce budget (vote : pour = 11, abstention = 0, contre = 0)

○ **Indemnité de Conseil allouée au Comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur de la Commune**

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

Vu l'état liquidatif fourni par Mme Florence VALLET, Receveur, pour l'année 2018,

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur :

- l'attribution d'une indemnité de conseil à Mme Florence VALLET,
- le montant de l'indemnité de conseil à Mme Florence VALLET.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal (vote : pour = 8, abstention = 2, contre = 1) :

- décide que la commune pourra solliciter personnellement Mme Florence VALLET, Receveur, afin qu'elle lui fournisse conseil et assistance, et décide de lui attribuer une indemnité de conseil au taux de 50 % ;
- dit que cette décision sera révisée chaque année.

- **Modification de la délibération n° DEL 2018/42 du 03/12/2018 « Paiement des dépenses d'investissement par anticipation au vote du budget 2019 »**

Point retiré de l'ordre du jour.

3. Administration générale

- **Adhésion au service « Conseil en droit des collectivités » proposé par le CDG 73 et le CDG 69**

M. le Maire présente le service de « Conseil en droit des collectivités » mis en place par le CDG 73 et le CDG 69.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal (vote : pour = 11, abstention = 0, contre = 0) :

- décide de ne pas adhérer à ce service.

- **Modification des statuts du SDES (Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)**

M. le Maire fait part à l'assemblée du courrier du Président du SDES du 08 février 2019 rappelant que le domaine de l'énergie connaît de nombreuses évolutions et que les statuts du SDES doivent être adaptés en permanence, pour les mettre en concordance avec les évolutions législatives et réglementaires, et également pour préparer l'avenir en termes de compétences que celui-ci pourrait assumer.

Le Comité Syndical du SDES, lors de sa séance du 18 décembre dernier, a voté à l'unanimité diverses modifications aux statuts actuels, portant notamment sur :

- Le changement d'adresse du siège social demandé par un courrier de Monsieur le Préfet du 24 juin 2013 ;
- L'évolution du nombre de communes adhérentes suite aux récents regroupements, sachant que la prochaine mise à jour de ce point, nécessitera simplement une délibération du comité syndical ;
- L'introduction de compétences optionnelles supplémentaires.

En application des dispositions des articles L. 5211-17 et 20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il appartient à chacune des collectivités adhérentes au SDES de se prononcer dans un délai de 3 mois sur ces modifications statutaires, l'absence de réponse dans le délai imparti, à savoir le étant considérée comme avis favorable.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal (vote : pour = 11, abstention = 0, contre = 0) :

Vu les nouveaux statuts du SDES,

- approuve les modifications statutaires du SDES, détaillées dans la délibération du comité syndical du SDES n° CS 04-11-2018 en date du 18 décembre 2018, laquelle est jointe en annexe de la présente.

4. Questions diverses

M. le Maire apporte diverses informations au Conseil :

- ⇒ Projet de parking de co-voiturage à la sortie du péage de l'autoroute à La Bassée. La compétence étant intercommunale, ce dossier a été transmis à la Communauté de Communes Cœur de Savoie.
- ⇒ Brûlage d'arbres sur une parcelle à La Bassée : il s'agit de platanes contaminés par la maladie du chancre. Le TDL chargé de l'abattage des arbres a obtenu une dérogation pour satisfaire à l'obligation de brûlage et une autorisation du propriétaire du terrain pour le faire.
- ⇒ 2 aides sociales d'urgence, d'un montant de 300 € chacune, ont été attribuées depuis le début de 2019.
- ⇒ Cinéma plein air : la Communauté de Communes Cœur de Savoie propose aux communes intéressées de se faire connaître pour la projection d'un film en plein air durant l'été.
- ⇒ Point d'information sur le SISARC : Intervention de Philippe VALLET, conseiller municipal et Président du SISARC : le SISARC a modifié ses statuts pour assumer la compétence GEMAPI.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Vu par Nous, Maire de la Commune de LA CHAVANNE, pour être affiché le 22 février 2019 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 05 août 1884.

A La Chavanne, le 22 février 2019.



Le Maire, Richard DESCHAMPS-BERGER